

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: /
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT
Séance du 20 juin 2024

DOCUMENT AFFICHÉ
DU 17/7/24 AU 15/7/24.

L'an deux mille vingt-quatre les vingt juin à onze heures, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Daniel ROBERT, Rémy LIEUTIER, Christian TROJA, Jérôme SAMUEL, Christian GARCIN, Nicolas RICHIER, Gérard BARDONNENCHE,

Etaient absents : Jean Noel NAL, Bernard NAL,

Etait excusé et représenté : Jacques MAUREL (Pouvoir donné à Christian GALLO),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier).

Objet : Attribution du marché AMO au bureau d'études AEC pour la préparation d'un Dossier de Consultation en vue de passer un marché d'énergie pour 2025- 2027.

M. le Président informe que le marché actuel d'achat d'énergie via UGAP prend fin le 31 décembre 2024.

Il y avait donc lieu de préparer un appel d'offres visant le choix d'un AMO (Assistant à maîtrise d'ouvrage) pour préparer un appel d'offre d'achat d'énergie.

Le Président rappelle que l'ASA est tenue de procéder par appel d'offres (plus de transparence, absence de contacts avec des commerciaux, assurances marché, règle du code des marchés publics protégeant l'acheteur public, etc.).

L'ASA a donc lancé une consultation auprès de différents prestataires afin d'établir le cahier des charges pour lancer un appel d'offres afin de partir en 2025 avec un nouveau fournisseur d'énergie.

Le Directeur est à l'origine de la rédaction de l'appel d'offres visant à recevoir des propositions d'AMO, puis du rapport d'analyse des offres. Il fait lecture du RAO sur lequel il apparait :

- Sept entreprises spécialisées dans les procédures d'achat d'énergie ont été consultées
- Quatre offres reçues par l'ASA de Ventavon Saint Tropez
- Deux entreprises reçoivent des notes égales et ont un profil très différent : l'une à 12 375 € l'autre à 5 500 €, l'une avec près de 100 dossiers traités par an, l'autre moins de 10, l'une traitant des dossiers de plusieurs dizaines de millions d'euros, l'autre limité à de petites commune ou petites entreprises.

Le Directeur a proposé de retenir (action sous la responsabilité du rédacteur du RAO) la société AEC située à Paris. Sur les deux offres, la plus performante est la plus coûteuse, cependant le choix du directeur s'est posé sur AEC car plus performante sur tous les points techniques. Il explique que de la réussite de cet appel d'offres, découleront 3 années d'achat d'énergie à raison de plusieurs centaines de milliers d'euros par an.

Les trois entreprises non retenues ont reçu le rapport d'analyse des offres conduisant au choix de AEC et ont été invitées à contester sa rédaction et le choix d'AEC devant le juge des référés du tribunal administratif si elles pensent avoir été lésées.

Le pilotage de ce dossier n'a pas donné lieu à CAO, délibération, partage des tâches (comptable/directeur, etc. plus) en raison de la grande précipitation dans laquelle cet appel d'offres d'AMO a dû être traité (ASA exclu du champ de l'UGAP en mai 2024)). Ceci n'a conduit à ne disposer que de 5 jours pour rédiger l'appel d'offres. Il s'agissait de viser en dépit des délais de consultation et plus d'être à jour pour le 31/12/2024 avec un nouveau marché opérant.

Le marché d'AMO a déjà été notifié.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

- Valide la proposition du Bureau AEC de Paris qui présente une offre à 12 375€.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Christian GALLO

